

CHSCT Ministériel du 17 mars 2015



Déclaration liminaire

Depuis plus de 10 ans, les orientations politiques ont conduit à une dégradation constante des conditions de vie au travail des agents de nos ministères : programmes de suppressions massives d'emplois, contraintes budgétaires accrues, restructurations incessantes.

Les « démarches » ou « plans stratégiques » mis en place dans les différentes directions des ministères économiques et financiers, la Revue des missions et la nouvelle Réorganisation Territoriale de l'Etat programmés ne font qu'amplifier le processus déjà engagé.

Aucune catégorie de personnel n'est aujourd'hui épargnée, comme en attestent les derniers résultats de l'observatoire interne, tout comme les divers rapports des acteurs de prévention.

En 2011, vos prédécesseurs ont reconnu la gravité de la situation et, pour partie, la responsabilité de l'Administration. Depuis lors, les discours ont tous été très volontaristes en matière de prévention des risques professionnels.

Bercy sortait enfin du déni, mais, pour autant, à aucun moment les Ministres successifs n'ont remis en cause les politiques de suppressions d'emplois, les dérives managériales, la culture d'objectifs et de résultats.

En 2012, les évolutions législatives et réglementaires sur le fonctionnement des CHS-CT auraient dû conduire l'Administration à dépasser les simples déclarations d'intention

et à prendre de véritables engagements afin de rendre concrète l'amélioration tant attendue des conditions de vie au travail des agents.

Force est de constater qu'il n'en a rien été. Aucune volonté politique forte ne s'est manifestée. Aucun moyen supplémentaire n'a été alloué.

Année après année, les rapports des acteurs-préventeurs (Médecine de Prévention, ISST, etc.) soulignent la dégradation des conditions de travail : augmentation sans précédent des non-conformités réglementaires des bâtiments des MEF (risque incendie et électrique), augmentation du taux d'accidents du travail, expression de souffrance au travail par les agents à un niveau inacceptable et une organisation du travail pathogène.

La conduite des négociations concernant la déclinaison de l'accord Fonction Publique sur la prévention des Risques Psycho-Sociaux illustre parfaitement l'absence de réelle ambition politique en la matière, comme vous venez encore de le démontrer lors du GT commun CHSCT-M - CTM du 13 mars 2015, ce qui a conduit, une fois de plus, l'ensemble des fédérations à quitter la séance.

Nos Fédérations ont le net sentiment que l'objectif se résume à l'obtention de signatures au bas d'un accord majoritaire vide de mesures concrètes. Et ce, alors même que nous vous avons fait connaître par écrit nos propositions de manière détaillée !

Pour les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, **il y a urgence à passer de la parole aux actes**. Il v appartient au Ministère de démontrer que dans ce domaine, nous ne sommes plus dans l'affichage et la communication mais bien dans la prise en compte de réalités très dégradées dans les services qui nécessitent des mesures concrètes à mettre en place au bénéfice des agents.

L'absence totale de prise en compte des attentes et des revendications des personnels contribue à exacerber les mécontentements. D'ores et déjà, les agents de la DGDDI ont décidé de se mobiliser le 24 mars, et d'autres actions sont à venir.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ

HYGIÈNE & SÉCURITÉ SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ